

aspects illogiques de notre procédure? Nous disons que nous les maintenons par respect pour la tradition. C'est absurde. Nous sommes plus britanniques que les Britanniques eux-mêmes. Les Britanniques modifient leurs façons de procéder, mais pas nous. C'est comme si nous étions plus catholiques que le pape.

Il ne faudrait pas discuter de sujets semblables pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Pendant cette heure, nous devrions pouvoir soumettre de bonnes idées. J'ai présenté 40 bills, dont 38 sur le même sujet, car je voulais notamment montrer à quel point ces règlements sont stupides. J'en avais une autre: nous devons recourir à tous les moyens à notre disposition pour saisir la Chambre de bonnes idées. C'est presque impossible à faire. D'autres députés l'ont dit: lorsqu'un député présente une bonne idée, on en discute jusqu'à ce que l'heure consacrée à son examen soit épuisée.

• (5.50 p.m.)

Je me rappelle une occasion où une de mes idées avait été, en général, bien accueillie par la Chambre. Elle avait été présentée de façon à ce qu'on lui accorde un peu plus d'attention. J'ai aussi proposé, pendant la période réservée aux initiatives parlementaires, de hisser un drapeau à la Chambre des communes. Une fois de plus, il s'agissait d'un jeune blanc bec qui présentait une idée à laquelle personne n'avait encore jamais pensé; par conséquent, on ne pouvait s'y arrêter. Je suis convaincu que presque tous les députés auraient vu la chose d'un bon œil. Il s'agissait de placer le drapeau canadien à la Chambre des communes comme cela se fait à l'assemblée législative d'autres pays.

Cette proposition est maintenant reléguée à la fin de la liste; elle y restera et ne sera jamais discutée. Pourquoi une suggestion semblable devrait-elle être présentée sous forme d'un projet de loi d'initiative parlementaire? Cela devrait pouvoir se faire sans projet de loi. Si la présidence voulait voir le drapeau à la Chambre, elle pourrait l'y installer. Mais, oh non, l'idée vient d'un jeune blanc bec, à la Chambre depuis seulement deux ans. Il est grand temps de modifier le Règlement car certains députés sont fatigués de cette situation, et de certaines observations hypocrites adressées à celui qui cherche à prendre le taureau par les cornes. J'en ai par-dessus la tête de tout cela, comme bien d'autres députés d'ailleurs. A mon avis, il est temps pour les quelques individus qui tiennent les rênes au sein de notre parti de se décider à prendre le taureau par les cornes afin de permettre la discussion de quelques-unes de ces idées. Il faut sûrement modifier le règlement de base de la Chambre afin qu'il signifie davantage pour les simples députés.

**Des voix:** Bravo!

**M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention d'intervenir dans ce débat pour appuyer la motion du député de Peace River (M. Baldwin) et les remarques du député de Cochrane (M. Stewart). Ne désirant pas étouffer cette motion, je vais donc me rasseoir immédiatement si j'obtiens l'assurance de la Chambre qu'elle permettra sa mise aux voix.

**Une voix:** Asseyez-vous!

**M. E. F. Whelan (Essex):** En tant que députés, n'avons-nous pas le droit de consentir unanimement que cette mesure conserve la première place sur la liste, car il s'agit d'un sujet trop important pour qu'un député reste simplement assis et évite ainsi de perdre du temps en en discutant. Je me souviens des difficultés que j'avais rencontrées en essayant d'obtenir qu'un bill privé soit discuté ici. Si un consentement unanime est possible, je n'en dirai pas davantage.

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'ajouter mon point de vue aux opinions déjà exprimées, ce qui me prendra peut-être quatre minutes et demie. Comme je l'ai dit déjà dans ma question, je veux parler en particulier du pouvoir qu'a le comité de la procédure et de l'organisation d'examiner le Règlement de la Chambre. Je m'adresse en particulier aux députés qui ont pris part au débat actuel et parlé de la réforme du Règlement, car, en vérité, c'était l'un de mes principaux objectifs, lorsque je suis devenu député en 1968. J'ai été très honoré d'être nommé membre du comité spécial, qui a siégé au cours de la première session de la présente législature sous la présidence de l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Blair). Ce comité a travaillé énergiquement pendant de longues heures. Le motionnaire était membre du comité, de même que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a déjà pris part à notre débat.

A mon avis, tous les députés diront comme moi que les réalisations de ce comité ont été nombreuses et très significatives. De fait, le seul changement recommandé qui ait soulevé une opposition sérieuse à la Chambre est l'article qui avait trait à la programmation des débats à la Chambre. Le comité avait fait un examen minutieux et des recommandations complètes, qui nécessitaient des changements à l'égard de plusieurs fonctions fondamentales de la Chambre, dont la moindre n'était pas la façon d'aborder les résolutions de finance et l'élimination de l'étape des projets de résolution, que tous les députés ont considérée comme valable.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député. Voudrait-il corriger cette phrase? N'avons-nous pas approuvé certains articles touchant la programmation des travaux et n'y a-t-il pas un seul aspect sur lequel nous n'avons pas été d'accord?

**M. Jerome:** C'est assez difficile de répondre à cela. Le député qui a posé la question a préconisé un compromis sur l'article du Règlement concernant le programme des travaux selon lequel la majorité des membres d'un comité de la Chambre aurait pu décider de l'ordre des travaux. Une difficulté, dont on a souvent parlé à la Chambre depuis lors, c'est que le Règlement ne stipule pas de façon précise que le gouvernement doit faire partie de cette majorité, même si le député a bien voulu reconnaître que telle était son intention à l'époque. Mais je sais qu'il ne tient plus à cette idée de compromis.